

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM du 5 février 2020

Présents : Jean-Louis BELTRAMINI, Gérard CAGLINI, Roger CHARPY, Régis GROS, Emmanuel POULET,

Guy PREVOST, Francis RIQUE.

Absents excusés : Sophie ANDRÉ, Patrick REGNIER et Cédric RENARD

Secrétaire de séance : Guy PREVOST

Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : l'adhésion d'une commune à la FEPP et les nouveaux statuts d'AGEDI. La proposition est adoptée par le conseil.

1 – Mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2020 : DE2020001

Les crédits budgétaires reportés en 2020 (restes à réaliser) sont insuffisants pour liquider et mandater les dépenses d'investissement engagées

1.1 Compte 2135 du budget multicommerce :

Compte	Montant inscrit au budget 2019	Dépenses réalisées	Reste à réaliser pour 2019
2135	8451,46 €	4452 € (Chaudière)	3999,46 €

La facture des portes-fenêtres s'élevant à 5063,04 €HT, le besoin de financement est de 1064 €, le conseil vote un crédit de 1500 €

1.2 Compte 231 du budget principal :

Compte	Montant inscrit au budget 2019	Dépenses réalisées	Reste à réaliser pour 2019
231	92 000 €	61 528,80 €	30 471,20 €

Après paiement des entreprises BOUILLY et MICHALIK le besoin de financement est de 4206 € pour financer l'installation électrique et l'alarme anti-intrusion, le conseil vote un crédit de 5000 €

2 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) : DE2020002

Pour 2020, le montant de la RODP due par les opérateurs de communication s'élève pour le domaine routier à 951,22 €TTC. Cette somme sera demandée à l'opérateur Orange.

3 – Nouveaux statuts AGEDI : DE2020003

Le syndicat informatique AGEDI est le fournisseur du logiciel de gestion de la mairie. Il modifie des statuts en vue de s'adapter à la réglementation en vigueur. Après en avoir délibéré, le conseil approuve ces modifications.

4 – Adhésion d'une commune au Syndicat des Eaux Puisaye Forterre (SEPF) : DE2020005

La commune de Lucy-sur-Yonne souhaite transférer sa compétence en matière d'eau potable à la SEPF. Le conseil accepte cette adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020.

5 – Informations diverses :

5.1 Courrier du docteur PINAS :

Le docteur remercie le conseil municipal de l'avoir exonéré du paiement du loyer du cabinet médical. Il confirme qu'il ne souhaite pas quitter son cabinet pour n'exercer qu'à la maison médicale d'Aillant. Il poursuit son activité le matin à Merry et l'après-midi à Aillant.

5.2 Courrier Veillard :

Suite au départ à la retraite de Marc Lazzari, Thibault Veillard reprend l'activité de cette entreprise de maçonnerie où il était salarié sous le nom d'« AMT Veillard » avec le siège social à Eglény.

5.3 Courrier Orange :

Cet opérateur téléphonique envisage la pose d'une antenne relais sur la commune afin d'améliorer la couverture mobile via un apport de couverture 4G. Le dossier est à l'étude pour l'instant.

